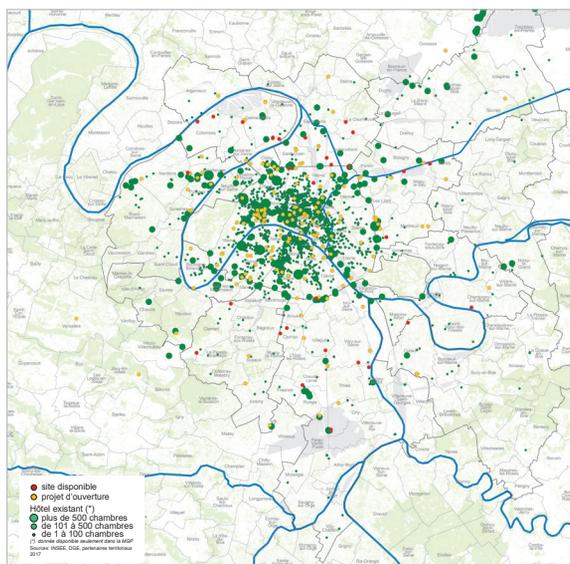
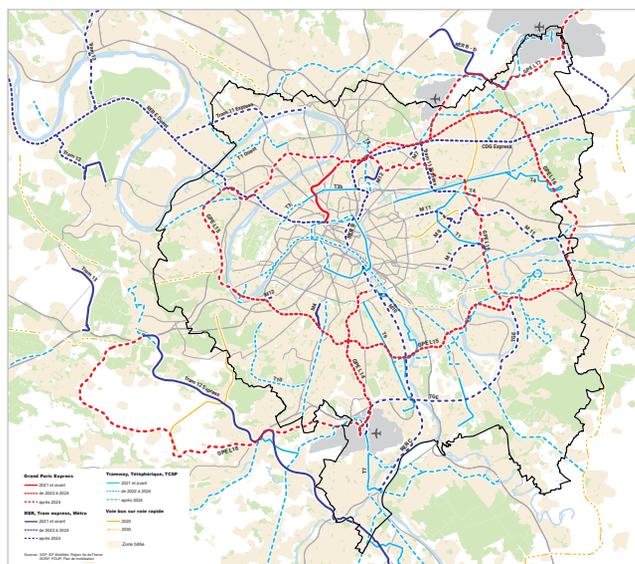


Les défis de l'attractivité et du rayonnement



Capacité d'accueil hôtelière et projets

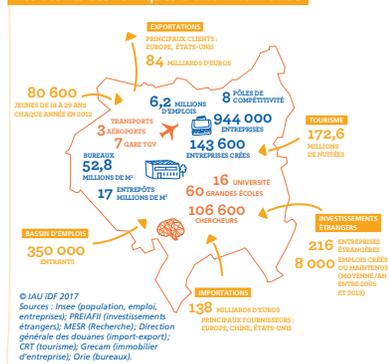


Projets de transports collectifs (horizon 2030)



Une métropole de rang mondial inscrite dans les dynamiques et échanges internationaux

Les atouts économiques d'une ville monde



© IAU / IDF 2017
Sources : Insee (population, emploi, entreprises), PREDIAS (investissements étrangers), MESR (Recherche), Direction générale des douanes (import-export), CRT (tourisme), Giecram (immobilier d'entreprise), Orlic (bureaux).



Une offre touristique riche concentrée et concurrencée

- 2^e place aéroportuaire européenne.
- 1^{re} destination touristique mondiale.
- Un héritage patrimonial, culturel et paysager métropolitain remarquable : 2 200 monuments historiques, 206 musées, 3 opéras, 4 139 bâtiments et ensembles protégés au titre des monuments historiques.
- Emploi touristique : 12 % de l'emploi salarié métropolitain, 7 % du PIB national.
- 70 % de la capacité hôtelière dans Paris intra-muros.



Une métropole riche de son économie diversifiée et de ses spécificités territoriales

Répartition des emplois totaux dans la MGP par grands secteurs en 2013



© IAU / IDF 2018 source : RGP 2013

- 550 milliards d'euros de PIB.
- 740 500 entreprises, soit 72 % de l'effectif régional.
- 3,2 M d'actifs occupés, 3,9 M d'emplois.
- 450 zones d'activités pour une surface globale de 9 400 hectares.
- 44 M de m² de bureaux, dont la moitié dans 29 quartiers d'affaires.



Un réseau de transports majeur néanmoins saturé, à renforcer

- Le réseau autoroutier transporte peu de monde comparé aux autres modes de transport : moins de 2 200 personnes en une heure sur une file de 3 mètres de large quand un RER en transporte plus de 70 000 sur un même espace-temps.
- 42 projets pour moderniser, étendre et mailler le réseau de transports en commun.
- 60 nouvelles gares Grand Paris Express et 19 nouvelles stations de métro en projet.

*Lexique

Économie sociale et solidaire : désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Incubateur : structure destinée à soutenir la création d'entreprises ou à accompagner de jeunes sociétés.

Industrie créative : les secteurs d'activité ayant comme objet principal la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et d'activités qui ont un contenu culturel, artistique et/ou patrimonial.



Métropole du Grand Paris

Participez à la concertation sur www.metropolegrandparis.fr/scot